

République du Sénégal
Un Peuple-Un But-Une Foi

Ministère de l'Élevage
et des Productions Animales



Projet Régional d'Appui
au Pastoralisme au Sahel

Deuxième phase

PRAPS-2-SN

**SÉLECTION D'UN CONSULTANT POUR ÉTUDES APS/APD/ DAO ET
SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE
SERVICES VÉTÉRINAIRES DANS LES RÉGIONS DE
TAMBACOUNDA, SAINT LOUIS, MATAM, LOUGA ET KAFFRINE**

TERMES DE REFERENCE

Avril 2022

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel - Phase II au Sénégal (PRAPS-2-SN), dans sa première phase, a participé à une transformation qualitative du secteur de l'élevage à travers notamment la mise en place d'infrastructures et d'équipements, mais aussi de services de base conviviaux qui ont permis à la communauté pastorale d'être mieux outillée pour une résilience de plus en plus accrue face aux mutations et chocs climatiques et aux catastrophes naturelles.

La consolidation et l'élargissement de ces acquis justifient l'initiative d'une seconde phase impulsée par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre du Plan Sénégal Emergeant et appuyé par la Banque mondiale. Le PRAPS-2-SN qui ambitionne de mettre à l'échelle un certain nombre d'activités clés de la première phase du PRAPS et d'accroître son champ d'action, s'inscrit entièrement dans le cadrage macroéconomique du Sénégal mettant en exergue la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre du PSE à travers le Plan d'actions prioritaires.

L'objectif de développement du PRAPS-2-SN est « d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans des zones ciblées de la région du Sahel ».

A l'échelle nationale, le Projet devra bénéficier directement à 650 000 pasteurs et agropasteurs dont au moins 30% de femmes. L'amélioration de la résilience, principal résultat de l'Objectif de Développement du Projet, sera mesurée au moyen des quatre indicateurs résultats suivants :

- ❖ Nombre de petits ruminants vaccinés marqués contre la peste des petits ruminants pour une cible finale cumulée de 36 millions ;
- ❖ Taux de couverture vaccinale (en %) contre la péripneumonie contagieuse bovine devant atteindre 95% en fin de projet ;
- ❖ Superficie des terres où des pratiques de gestion durable des paysages ont été adoptées suite au projet pour une cible finale de 240 000 ha ;
- ❖ Accroissement (en %) des revenus des ménages pastoraux générés par l'appui du projet ciblé à 25% en dernière année ;

Le projet est structuré autour des cinq composantes suivantes :

- ❖ Composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires ;
- ❖ Composante 2 : Gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance ;
- ❖ Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail ;
- ❖ Composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes ;
- ❖ Composante 5 : Coordination du projet, renforcement institutionnel et prévention et réponse aux crises.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1, il est prévu entre autres la construction/réhabilitation d'infrastructures de santé animale dont 15 postes vétérinaires et 5 services régionaux ou départementaux. Le choix des localités des services vétérinaires à construire et réhabiliter a été effectué notamment à l'occasion des ateliers zonaux de lancement du Projet.

Pour la réalisation de ces travaux dont la maîtrise d'ouvrage est à la charge du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel phase II (PRAPS-2-SN), il est prévu dès la première année le recrutement de consultant pour les études d'avant-projet sommaires et détaillées (APS/APD) et la préparation des Documents d'appels d'offres (DAO) et le suivi des travaux de réhabilitation.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION :

L'objectif de la mission est de :

- ✓ Mener les études d'avant-projet sommaires (APS) et détaillés (APD) de toutes les nouvelles constructions ;
- ✓ Elaborer les dossiers d'appel d'offres (DAO) pour la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures ;
- ✓ Aider à la sélection des entreprises pour toutes infrastructures ;
- ✓ Assurer la surveillance et le contrôle de l'exécution des travaux de réhabilitation.

L'évaluation environnementale et sociale avec la préparation des mesures de sauvegarde environnementale et sociale (PGES ou éventuellement de PAR) fera l'objet de prestations avec d'autres consultants ou partenaires. Cependant ces derniers travailleront en étroite collaboration et en concomitance avec le bureau d'étude dans le cadre d'une démarche globale d'ingénierie sociale.

III. CONSISTANCE DE LA MISSION :

Les prestations confiées au consultant se décomposent en trois (03) phases selon la chronologie suivante :

Première phase : Etudes et élaboration des avant-projets sommaires et détaillés, des procédures d'exploitation et d'entretien des infrastructures et des DAO :

- Réalisation des études préliminaires de base (topographiques, raccordement au réseau électrique et hydraulique, etc.) ;
- Elaboration du DAO (comprenant les clauses environnementales et sociales) de réhabilitation des services régionaux et départementaux de l'élevage ;
- Etude APS/APD avec conception des nouvelles infrastructures à construire sur la base du modèle de service et de poste vétérinaire réalisé à la première phase du Projet ;
- Elaboration du DAO (comprenant les clauses environnementales et sociales) de constructions des services et postes vétérinaires.

Deuxième phase : Appui à la sélection des entreprises.

Troisième phase : Contrôle et Surveillance des travaux de réhabilitation des services d'élevage.

Les infrastructures et les localités ciblées par ces études sont les suivantes :

Réhabilitation de cinq (05) Services Régionaux et Départementaux de l'Élevage et Construction de 15 (quinze) services et postes vétérinaires :

1. Infrastructures à réhabiliter :

Région	Département	Localité	Types d'infrastructure
Tambacounda	Tambacounda	Tambacounda	SRELPA
Kaffrine	Kaffrine	Kaffrine	SRELPA
Louga	Louga	Louga	SRELPA
Saint Louis	Dagana	Dagana	SDELPA
Matam	Matam	Ranérou	SDELPA

2. Infrastructures à construire :

Région (nombre d'infrastructures)	Département	Commune	Localité	Types d'infrastructure
Louga (05)	Louga	Louga	Louga	SDELPA/construction
		Koki	Koki	Poste Vétérinaire
		Sakal	Sakal	Poste Vétérinaire
	Linguère	Gassane	Gassane	Poste Vétérinaire
		Tessékéré	Tessékéré	Poste Vétérinaire
Tambacounda (01)	Koumpentoum	Kouthiaba	Kouthiaba	Poste Vétérinaire
Kaffrine (01)	Koungheul	Missirah	Missirah	Poste Vétérinaire
Saint Louis (03)	Dagana	Richard Toll	Richard Toll	Poste Vétérinaire
		Mbane	Niassanté	Poste Vétérinaire
	Podor	Boké Dialoubé	Gaye Kadar	Poste Vétérinaire
Matam (05)	Ranérou	Oudalaye	Oudalaye	Poste Vétérinaire
		Oudalaye	Salalatou	Poste Vétérinaire
	Matam	Nabadji	Nabadji	Poste Vétérinaire
	Kanel	Sinthiou Bamambé	Sinthiou Bamambé	Poste Vétérinaire
		Aouré	Doundé	Poste Vétérinaire

III.1. PREMIERE PHASE : buts et tâches

Les tâches confiées au prestataire se décomposent selon la chronologie suivante :

➤ Etude d'exécution

Cette phase comprend la réalisation des investigations sommaires de base (topographiques, socio-économiques, raccordement aux réseaux électriques et hydrauliques et autres qui s'avèrent nécessaires).

Les différentes étapes seront considérées :

- Identifier les terrains qui seront affectés à la réalisation des bâtiments pour les nouvelles infrastructures sur chaque site ;
- Recueillir auprès des services bénéficiaires locaux, leurs besoins spécifiques en aménagement pour les infrastructures en réhabilitation ;
- Elaborer une note descriptive et justificative sommaire des solutions proposées, incluant les avantages et inconvénients de chaque solution proposée au niveau technique, financier, environnemental et social et tout autre élément pertinent nécessaire, permettant aux bénéficiaires de prendre une décision en connaissance de cause de toutes les implications de chaque solution proposée ;
- Proposer des esquisses de plan de réhabilitation des bâtiments existants ;

- Réaliser des esquisses de plans proposés pour les constructions de postes vétérinaires partant du modèle réalisé à la première phase du Projet ;
- Concevoir les infrastructures à réaliser (service départemental, postes vétérinaires ...)
- Présenter un avant métré sommaire des travaux pour chacune des solutions envisagées ;
- Faire une estimation financière sommaire (devis prévisionnel) de chacune des solutions envisagées, basée sur les avants métrés sommaires, pour l'ensemble des ouvrages ;
- Elaborer des plans définissant les différentes parties ou solutions techniques de l'alternative technique et financière retenue ;
- Formuler des recommandations sur les différentes propositions.

➤ **Les études APD**

Elles correspondent à une étude descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques, socio-économiques, financières, environnementales et sociales, ... du projet y compris les emprises des ouvrages.

Elles comprennent :

- Le dossier technique des ouvrages divisés en lots et tranches (plan de masse, plans d'ensemble et de détail des ouvrages, notes de calcul, plans architecturaux et d'exécution des bâtiments et de leurs fondations à l'échelle exploitable (1/100, 1/50, 1/20)) ;
- Un avant métré des travaux ;
- Une note justificative des prix unitaires ou des montants forfaitaires utilisés pour l'estimation détaillée ;
- Une estimation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution de chaque ouvrage entrant dans l'APD ;
- Les plannings prévisionnels incluant toutes les phases de réalisation de l'opération y comprises celles qui sont réalisées éventuellement par d'autres maîtres d'ouvrage, notamment les travaux de préparation des sites dont le déplacement des réseaux ;
- Les Spécifications Techniques Détaillées qui définissent de façon précise les caractéristiques physiques des ouvrages ;
- Les différents plans et schémas d'exécution selon le type d'ouvrage (coffrage, ferrailage, etc.) ;

➤ **Élaboration du dossier d'appel d'offres**

Les documents nécessaires au lancement d'appel d'offres seront élaborés conformément à la législation sénégalaise en vigueur pour les marchés publics et aux procédures spécifiques de la Banque mondiale en la matière.

III.2. DEUXIEME PHASE : Appui à la sélection des entreprises

Pour cette phase le Consultant assure le secrétariat pour les procès-verbaux de dépouillement et rapports d'évaluation des offres et appuiera le PRAPS-2-SN dans tous les autres aspects relatifs à la sélection des entreprises (visites de sites, éclaircissements techniques, etc.).

III.3. TROISIEME PHASE : Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation

III.3.1. CONTROLE PENDANT L'EXECUTION DES TRAVAUX

Pour l'exécution du projet conformément au marché passé avec l'entrepreneur, les services du Consultant sont requis principalement pour :

➤ **En relation avec la surveillance et le contrôle des travaux**

- L'examen, le contrôle et l'approbation des plans de réhabilitation, notes de calcul, formulations et autres documents soumis par l'Entrepreneur ;
- La définition d'un calendrier et planning de l'Entreprise et d'un programme général pour l'ensemble des tâches, l'implantation matérialisée sur le terrain ;
- La surveillance, l'inspection et le contrôle de l'exécution des travaux réalisés, en respect des termes et clauses environnementales et sociales ainsi que les clauses du marché, en matière de qualité, quantité, coût et délai ;
- La supervision des essais in situ et en laboratoire effectués par l'Entrepreneur pour vérifier si la qualité des matériaux et leur mise en œuvre sont conformes aux spécifications techniques prévues dans le contrat.
- Réaliser tous les essais et levés nécessaires pour s'assurer de la qualité et de la quantité des travaux ; en particulier les aspects suivants devront faire l'objet de ce contrôle :
 - La topographie (Les cotes des ouvrages, ainsi que les positions en X, Y des ouvrages feront l'objet de vérification et devront rester dans les intervalles définis dans les cahiers des prescriptions techniques) ;
 - La réalisation des ouvrages génie civil : le consultant supervisera en relation avec les contrôleurs sur le terrain toutes les étapes (Fouilles, échantillons, dosage, coffrage, ferrailage, coulage) et réceptionnera les ouvrages ;
 - Le choix des matériaux et matériels de construction devra faire l'objet d'une approbation par le consultant ;
 - Les terrassements qui feront l'objet de compactage seront réceptionnés par le consultant, selon son appréciation du niveau de compactage qui sera définie par les CPT ;
- Etudier ou analyser toute adaptation ou modification du projet et des plans d'exécution aux circonstances des travaux et données pouvant affecter le bon déroulement de ceux-ci ;
- Informer le maître d'œuvre de tout problème important pouvant affecter le bon déroulement du projet ;
- Effectuer au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les attachements et levés contradictoirement avec l'Entrepreneur de façon à déterminer pour chaque étape les quantités réellement mises en œuvre ;

- Préparer les réunions périodiques, organisées soit sur le chantier, soit dans les locaux du PRAPS-2-SN
- Contrôler les rapports journaliers de l'Entrepreneur ;
- Approuver et viser les décomptes des entrepreneurs en rapport avec l'avancement des travaux et leur transmission à l'UCP du PRAPS-2-SN;
- Inspecter et contrôler les mesures préventives de sécurité devant être prises par l'Entrepreneur sur le site du projet ;

Dans tous les cas, le consultant aura à tenir un carnet de chantier dans laquelle seront consignés toutes les situations, observations, et suggestions durant l'exécution des marchés.

➤ **En rapport avec le PRAPS-2-SN**

- Etablissement et transmission au PRAPS-2-SN des propositions de paiement de l'Entrepreneur ;
- Préparer les bordereaux de prix supplémentaires et avenants éventuels, et proposer des ordres de service et élaborer à l'intention du PRAPS-2-SN les notes écrites à l'entrepreneur nécessaires à la bonne exécution du contrôle et à la bonne marche du chantier ;
- Elaborer les recommandations à l'intention du PRAPS-2-SN, au cours des contestations ou litiges avec l'entrepreneur ;
- Préparer des rapports mensuels d'avancement et spéciaux des travaux suivant la présentation indicative ci-après :
 1. *Introduction* : résumé des principaux aspects techniques, environnementaux, sociaux et financiers du projet (présentation du marché du contrôle et des travaux, source de financement, date d'entrée en vigueur des conventions, planning prévisionnel d'exécution des travaux), avec la synthèse des problèmes rencontrés et les recommandations faites par les parties prenantes au projet.
 2. *Activité du projet* : description des travaux exécutés, résultats des inspections et du contrôle, modifications éventuelles apportées à la conception et incidence financière, description détaillée des difficultés rencontrées, délais constatés et prévisionnels ;
 3. *Aspects financiers* : détails des acomptes payés à l'entrepreneur et comparaison avec les prévisions initiales ;
 4. *Aspects environnementaux et sociaux* : rapports mensuels de suivi de la performance environnementale, sociale, sanitaire et sécuritaire conformément aux indicateurs spécifiés dans les DAOs et les marchés et contrats respectifs, à partager avec la Banque mondiale.
 5. *Analyse des coûts* : suivi analytique des coûts de réalisation des travaux, évolution du parc d'engins, définition et détermination des quantités réellement mises en œuvre par type d'ouvrage, analyse de la performance de leur rendement et la main d'œuvre ainsi que tous les éléments pertinents permettant au PRAPS-2-SN d'avoir une meilleure maîtrise des coûts des travaux ;
 6. *Organigramme* : de l'équipe de supervision des travaux et de ses équipements ;

7. *Description* : des prestations pendant la période concernée, les travaux réalisés antérieurement et les travaux restants à réaliser.

Dans tous les cas, le consultant aura à tenir un carnet de chantier dans lequel seront consignées toutes les situations, observations, et suggestions durant l'exécution des marchés.

III.3.2. APRES EXECUTION DES TRAVAUX

➤ Réceptions

Le consultant attestera de l'exécution et de l'approbation de la totalité des essais nécessaires à la réception provisoire des travaux (associée avec la réception environnementale et sociale) y compris les essais sur les matériaux. Il assistera le PRAPS-2-SN dans la réception provisoire et la rédaction du procès-verbal correspondant. Il veillera au respect de la remise en état des chantiers avant toute réception définitive et que pour chaque site, un procès-verbal constatant la remise en état est préparé et joint au procès-verbal de réception des travaux à partager avec la Banque mondiale.

➤ Rapport final du contrôle des travaux

Le consultant remettra au plus tard un (01) mois après la réception provisoire des travaux un rapport qui comprendra :

- La présentation générale du projet (source de financement, entrepreneur, convention, marché, etc.) ;
- Le bilan financier de chaque marché (travaux, contrôle) et l'historique correspondant (calendrier de réalisation, interruption, évolution des personnes engagées, le matériel utilisé, etc..) ;
- Description détaillée de toutes modifications techniques avec leurs justifications ainsi qu'une présentation exhaustive du projet final y compris les plans de recollement ;
- L'analyse économique des coûts de réalisation poste par poste, et des coûts des ouvrages ;
- La situation environnementale et sociale ;
- Rassembler et interpréter les résultats et les renseignements tirés du contrôle ;
- Rassembler toutes les photographies en couleurs (originales) nécessaires pour illustrer les différentes étapes de la réalisation du projet, avec commentaires pour chaque photo ;
- Présenter des recommandations sur les méthodes de mise en œuvre quant à la modification de certaines prescriptions pour l'avenir ;
- Les calques et contre-calques concernant les levés topographiques et les plans des ouvrages d'art dont un jeu sur support électronique.

IV. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant est un bureau d'étude présentant au minimum 7 ans d'expérience de la maîtrise d'œuvre d'infrastructures publique, communautaire avec des ressources humaines et matérielles minimales suivantes :

➤ Pour la phase étude

Le Cabinet affectera à cette tâche les experts suivants :

- Un ingénieur du Génie Rural ou Génie Civil ayant bouclé 10 années d'expérience, Chef de mission ; En outre, il devra avoir au cours de sa carrière déjà conduit, en tant

que Chef de mission, au moins deux (02) missions identiques et d'envergure similaire.

- Un architecte ayant bouclé 10 années d'expérience ;
- Un technicien supérieur en Génie rural ou Génie civil ayant bouclé 05 années d'expérience ;
- Un topographe ;
- Un environnementaliste ;
- Un socio-économiste

➤ **Pour la phase contrôle**

La mission de contrôle des travaux sera conduite par un Chef de mission qui sera un ingénieur du Génie Rural ou Génie Civil ayant au moins 10 années d'expérience dans le domaine de ce type de projet. Le Chef de mission sera assisté par un (1) spécialiste HSE et par trois (03) techniciens supérieurs en génie civil ou génie rural avec une expérience minimale de 3 ans dans son domaine et avoir participé, au moins une fois, à une mission similaire.

Toutefois, dans sa proposition technique, le Consultant est libre de renforcer son équipe par d'autres profils dont la participation à la mission lui paraît indispensable pour l'atteinte de l'objectif de l'étude.

➤ **Moyens matériels et d'investigation**

Le Bureau d'études devra disposer du matériel suivant pour l'ensemble des prestations :

- ✓ Matériels informatiques avec logiciel de conception adaptée ;
- ✓ Un véhicule 4x4 tout terrain ;
- ✓ 03 motos tout terrain.

Le travail devra se dérouler au Sénégal dans la zone d'intervention du projet (plus précisément dans les sites cités plus haut) et en étroite concertation avec les responsables du PRAPS-2-SN.

V. CALENDRIER DE LA MISSION ET LIVRABLES ATTENDUS

La durée globale de la mission du bureau d'étude est de 7 mois à partir de la signature du contrat prévue en fin mai. Le séquençage des différentes phases de la mission et les livrables attendus sont les suivants ;

1. Signature du contrat du bureau d'étude en fin mai ;
2. Evaluation de l'étendue des travaux, préparation des plans de réhabilitation et présentation du DAO/DRP en cinq (05) exemplaires pour les travaux de réhabilitation en fin juin (01 mois) ;
3. Lancement du DAO/DRP des réhabilitations jusqu'à la signature du contrat de l'entreprise au mois d'août (1 à 2 mois) ;
4. Préparation APS/APD des travaux de construction en (05) exemplaires et présentation du DAO en fin octobre (4 mois à partir de juillet) ;
5. Lancement du DAO des travaux de construction jusqu'à la signature du contrat des entreprises en fin décembre (2 mois) ;

6. Suivi des travaux de réhabilitation jusqu'à la réception en décembre (4 mois à partir de la sélection des entreprises et démarrage des réhabilitations) ;